



Exigences de la NAAA en matière d'information/ de divulgation du vendeur

	Une information/déclaration est-elle requise?			Délais d'arbitrage		
	Feu vert uniquement	Feu jaune uniquement	Feu rouge uniquement	Feu vert uniquement	Feu jaune uniquement	Feu rouge uniquement
	Prêt à rouler	Garantie limitée	Tel quel, Pas d'arbitrage	Prêt à rouler	Garantie limitée	Tel quel, Pas d'arbitrage
Composants majeurs						
Problème avec le moteur*	OUI	OUI	NON	A ou C	A ou C	S/O
Bloc fissuré ou réparé*	OUI	OUI	NON	A ou C	A ou C	S/O
Problème avec la transmission*	OUI	OUI	NON	A ou C	A ou C	S/O
Système à quatre roues motrices défectueux*	OUI	OUI	NON	A ou C	A ou C	S/O
Problème avec l'ABS*	OUI	NON	NON	A ou C	S/O	S/O
Il n'y a pas d'équipement de contrôle d'émissions ou il est défectueux*	OUI	NON	NON	A ou C	S/O	S/O
Problème avec le système de climatisation*	OUI	NON	NON	A ou C	S/O	S/O
SRS – Coussins de sécurité gonflables absents ou défectueux*	OUI	NON	NON	B ou C	S/O	S/O
Problèmes de batterie sur véhicule hybride ou électrique et/ou chargeur de batterie manquant ou défectueux*	OUI	OUI	NON	A ou C	A ou C	S/O
Historique des problèmes du véhicule						
Dommage structurel/Réparation structurelle certifiée ou Remplacement/Altération structurelle selon la politique de dommage structurel de la NAAA	OUI	OUI	OUI	B ou C	B ou C	B ou C
Pas le kilométrage réel/compteur kilométrique défectueux	OUI	OUI	OUI	B ou C	B ou C	B ou C
Perte totale et/ou Franchise de récupération (par les dossiers d'assurance)**	OUI	OUI	OUI	B ou C	B ou C	B ou C
Récupération de vol/Véhicules volés (historique inclus)	OUI	OUI	OUI	30 jours	30 jours	30 jours
Cautionné, assurance et/ou titres de récupération (incluant l'historique)**	OUI	OUI	OUI	B ou C	B ou C	B ou C
Dommages causés par une inondation (suite à une inspection de l'enchère)	OUI	OUI	NON	B ou C	B ou C	S/O
Loi contre les vices cachés/rachat du fabricant**	OUI	OUI	OUI	B ou C	B ou C	B ou C
Plaques VIN émises par l'État (incluant les kit cars)	OUI	NON	NON	B ou C	S/O	S/O
Tous les taxis et véhicules de livraison nécessitant des licences locales ou de l'État et les véhicules des forces de l'ordre	OUI	NON	NON	B ou C	S/O	S/O
Véhicules antérieurement canadiens	OUI	OUI	OUI	B ou C	B ou C	B ou C
Véhicules semi-clandestins**	OUI	OUI	OUI	B ou C	B ou C	B ou C
Véhicules vendus sans aucun titre de propriété (acte de vente seulement)	OUI	OUI	OUI	B ou C	B ou C	B ou C
Garantie annulée du fabricant	OUI	NON	NON	B ou C	S/O	S/O
Conversion du combustible	OUI	NON	NON	B ou C	S/O	S/O
Moteur non originel (excluant les articles remplacés sous la garantie du fabricant) Année de modèle actuelle et jusqu'à 4 ans	OUI	NON	NON	B ou C	S/O	S/O
Fausse déclaration du logo ou de l'étiquette	OUI	NON	NON	A ou C	S/O	S/O
Véhicules à risque biologique (existant ou nettoyé)	OUI	OUI	OUI	A ou C	A ou C	A ou C
Historique de dommages causés par les inondations (découvert grâce au DMV ou aux dossiers de la compagnie d'assurances)	OUI	OUI	NON	120 jours	120 jours	S/O
Autres problèmes						
Problèmes électriques avec les accessoires du véhicule* (année civile et jusqu'à 4 ans)	OUI	NON	NON	A ou C	S/O	S/O
Travaux de peinture (trois panneaux ou plus) sur un modèle de l'année courante ou plus récent (les pare-chocs ne sont pas inclus)	OUI	NON	NON	A ou C	S/O	S/O
Véhicules non munis de climatisation (excluant les véhicules âgés de 10 ans et plus)	OUI	NON	NON	A ou C	S/O	S/O
Véhicules vendus avec un bon gouvernemental pour titre (par ex., 27A, SF-97-1, etc.), CO, MSO, ou titre de mise en pension affidavit (si exigé par la loi)	OUI	OUI	OUI	7 jours après la réception du titre	7 jours après la réception du titre	7 jours après la réception du titre
Frais ou taxes de plus de 100 \$ de l'État ou du DMV local exigibles sur le véhicule (si requis par la loi)	OUI	OUI	OUI	7 jours après la réception du titre	7 jours après la réception du titre	7 jours après la réception du titre
Toute information requise selon la loi	OUI	OUI	OUI	7 jours après la réception du titre	7 jours après la réception du titre	7 jours après la réception du titre

Délai selon le circuit de vente

« A » Sur place - Jour de vente uniquement « B » Sur place - 7 jours civils uniquement « C » En ligne - Dans les 2 jours civils suivant la réception vérifiée du véhicule du vendeur et/ou du bureau d'enchère et pas plus de 10 jours civils à compter de la date initiale de vente

*Les défauts qui coûteront singulièrement plus de 500 \$ à réparer ou remplacer doivent être déclarés

**Ces transactions peuvent être sujettes à arbitrage quels que soient les délais indiqués. Les réclamations d'arbitrage engagées après le délai indiqué seront adressées via la formule d'amortissement décrite dans la « Politique d'arbitrage des titres » (Paragraphe I).